

les choses dont on se plaignait. M. James Hutcheon, ingénieur du département, a adressé, le 2 mai 1914, un rapport au ministre des Terres, des Forêts et des Mines, dans lequel il signale l'érosion sérieuse des rivages, spécialement du côté du sud-ouest; que la grève de gravier réclamée par les premiers propriétaires comme ayant protégé ce rivage ouest n'existait pas alors; que la vieille route sur le rivage ouest était entièrement emportée et que le coffrage rempli de pierres que l'on avait construit en 1907 pour protéger le rivage se trouvait maintenant à 50 pieds dans le lac, ce qui était l'étendue de l'arosion en sept ans. Il dit aussi que le bassin ouest, sur le côté ouest, était une bonne grève de gravier et qu'il y avait peu ou pas d'érosion. (Cette grève a aussi disparu depuis lors). Il disait aussi que l'érosion du rivage sur les points indiqués était une affaire sérieuse pour la municipalité qui n'avait pas le moyen de construire une protection suffisante à ce moment, et aussi que la stabilité des travaux de drainage n'était pas sérieusement atteinte parce que l'érosion se faisait à des endroits où la terre était haute et non sur les rives le long du drainage.

J'ajouterai que depuis cette époque, c'est-à-dire en moins de cinq ans, les eaux ont emporté pour ainsi dire toutes les digues de sable qui protégeaient le système des égouts et actuellement, les eaux recouvrent les terres reconquises dès qu'il s'élève une tempête. Les digues ont été démolies; on ne trouve plus ni sable ni gravier à cet endroit en particulier.

Je sais qu'à plusieurs reprises, les ingénieurs, tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, ont fait rapport que l'enlèvement du sable ne causait pas plus de dégâts que l'érosion naturelle. A l'appui de cette assertion, je citerai la lettre suivante que j'ai reçue de M. K. M. Cameron, ingénieur en chef adjoint du département des Travaux publics à Ottawa. Cette lettre est datée du 26 mars 1919:

On m'a référé la lettre que vous avez adressée au département le 24 courant au sujet de l'enlèvement du sable et du gravier au large de Pointe Pelée (Ont.), vu que j'ai été spécialement chargé de faire une enquête à ce sujet au cours de la dernière saison. J'ai fait une enquête sérieuse sur la situation et j'en suis venu à la conclusion que la continuation des opérations de dragage sous le régime des règlements mis en vigueur l'été dernier n'a rien à faire avec l'érosion de la Pointe Pelée. Cet affouillement, qui se continue depuis des années, est entièrement dû à des causes naturelles. J'ai recommandé au département de continuer les observations pendant une autre saison et qu'on permette les opérations de dragage sous l'empire des règlements édictés l'année dernière.

[M. Brien.]

Si à la suite de ces nouvelles observations, nous jugeons qu'il soit nécessaire de restreindre ou de supprimer absolument les opérations de dragage, la question sera référée au département de la Justice aux fins de découvrir une solution.

(Signé): K. M. Cameron.

Le 10 avril 1918, M. J. L. Morris, ingénieur civil de Pembroke, Ontario, et M. James Hutcheon, ingénieur au service du département des terres, forêts et mines d'Ontario se rendirent à l'île Pelée où ils firent une enquête sérieuse sur la situation. Dans le rapport qu'ils ont fait, ces messieurs déclarent en substance que l'affouillement n'était guère appréciable sur les rives de l'île antérieurement aux opérations de dragage que l'on sait, mais qu'en ces dernières années, les eaux ont rongé certaines parties de l'île à raison de 10 pieds par année. Il déclare qu'en face du lot n° 30, s'il faut en juger par le plan municipal qu'a préparé en 1912 M. Alex Baird I.C., de Leamington, Ont., les eaux ont rongé plus de 100 pieds de terrain entre 1912 et 1918. En comparant les renseignements compilés par l'ingénieur Hutcheon en 1916 avec la situation existant en 1918, il constate que 105 pieds de terrain boisé à Fishing Point, à l'extrémité méridionale de l'île, ont été emportés au cours de deux saisons, tandis que 100 pieds de terrain boisé ont été emportés du côté est de la pointe. A cette époque, le banc de sable au sud de l'île était disparu. Il affirme aussi que M. Guy McCormick, l'un des plus anciens habitants de l'île Pelée, lui a raconté qu'il se souvient du temps où le banc de sable, à partir de l'extrémité de Fishing-Point, se prolongeait à un mille et demi au large dans la direction de Middle Island; sauf un chenal étroit qui le coupait, il pouvait aller à pied sec en suivant le banc de sable de Fishing Point jusqu'à une distance de un mille et demi de la rive du lac.

Il déclare qu'au cours de la saison de 1913, on a chargé de sable et de gravier mil neuf cent trente navires dans le voisinage de l'extrémité méridionale de l'île, tandis qu'on a chargé mil huit cent soixante-douze navires pendant la saison de 1917. Chacun des navires contient en moyenne 500 verges cubes; il est impossible, toutefois, de savoir au juste les quantités de sable qui ont été enlevées, car les travaux de dragage se continuent jour et nuit, mais on peut affirmer sans crainte d'être contredit que des millions de verges cubes de sable et de gravier ont été enlevés chaque année dans ces parages.

Je désire faire observer également qu'il y a deux compagnies qui s'occupent de ces